



Direction Générale Territoires,
Proximité, Déchets et Sécurité
Pôle Sud-Ouest

Décision n°2024-256

Objet : Le Pellerin – route du Grand Chemin – Classement de la parcelle cadastrée section AY
n° 92

Réf. : 3.5.1

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 11.4.4) portant délégation du Conseil à la Présidente pour prononcer le classement dans le domaine public de tout bien immobilier,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu la décision n°2022-1399 du 15/12/2022 relative à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AY n°92 située sur la commune de Le Pellerin en vue de son classement dans le domaine public,

Considérant que cette parcelle est affectée à l'usage direct du public,

Considérant que cette parcelle doit être intégrée au domaine public.

Décide

Article 1. Le Pellerin – route du Grand Chemin – Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section AY n°92.

Article 2. De charger M. le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **2 5 MARS 2024**

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Michel LUCAS



mis en ligne le :

2 8 MARS 2024